



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

RECU EN PREFECTURE

Le 26 juillet 2023

VIA DOTELEC - Dematis

976-200008837-20230630-D20230010510-DE

VILLE DE MAMOUDZOU

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 31

de Votants : 41

Dont vote par procuration : 10

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023.00105/2023 du 30/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 23 juin 2023, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaient présents : (31)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA, M. Mahamoudou AHAMADI, M. Anassi ALI, Mme Mariame ALI DITE NINA, M. Chamouine ATTOUMANE, Mme Marianne DAMARY, M. Nassuf-Eddine DAROUECHE, M. Djamaldine HAIDAR, Mme Dhoimrat HALIDI, Mme Moina-Fatima IBRAHIM, Mme Anzimiya HOUMADI, Mme Mariame KAMBI, M. Dhinouraine M'COLO MAINTY, Mme Inayatie KASSIM, Mme Nourainya LOUTOUFI, Mme Zoufati MADI, M. Assane MOHAMED, M. Said MALIDI MLIMI, M. Elyassir MANROUFOU, M. Soiyinri MHOUDHOIR, M. Said Djanfar MOHAMED, Mme Fatima Fayna M'SOILI, Mme Rabianti MVOULANA, M. Hamidani MZE MOGNE, Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI, M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), Mme Claudie RAKOTO, M. Toiyifou RIDJALI, M. Mounib SOILIH MOHAMED, M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU, Mme Anfiat TOUMBOU DANI

Absents : (7)

M. Ben Youssouf CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), Mme Aminat HARITI, M. Jacques Martial HENRY, Mme Liza MAHAMOUDOU, Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Abdallah OUMOURI, Mme Zaïtouni ABDALLAH

Absents excusés : (1)

Mme Haoutha AHAMADA

Procuration : (10)

Mme Rabia ASSAN donne pouvoir à Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Munia DINOURAINI donne pouvoir à M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI donne pouvoir à Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA donne pouvoir à Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), M. Hamidani MAGOMA donne pouvoir à M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED donne pouvoir à Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI donne pouvoir à M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), M. Badrou RADJAB donne pouvoir à M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Mohamadi SAID donne pouvoir à M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO donne pouvoir à M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Nourainya LOUTOUFI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

OBJET :

**Demande de subvention
pour l'étude de
programmation pour
l'aménagement du front
de mer de Mamoudzou**

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 21/07/2023 que la convocation avait été faite le 23/06/2023.

Le Maire,



Considérant que l'aménagement du front de mer de Mamoudzou fait l'objet des priorités de cette mandature et qu'il s'intègre pleinement parmi les projets de la mutation du centre-ville de Mamoudzou ;

Considérant que durant l'année 2022, la ville de Mamoudzou, la CADEMA, le Département, la CCI, la Préfecture et les acteurs œuvrant dans la zone, se sont concertés pour la réalisation du projet. Que cette démarche a abouti à désigner la ville de Mamoudzou comme porteur de projet concrétisé par la signature de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage par le Département à la ville de Mamoudzou comme maîtrise d'ouvrage unique ;

Considérant que la consultation des études de programmation urbaine, architecturale et paysagère sont en cours et que le démarrage des études est envisagé pour mi-juillet 2023 ;

Considérant les études estimées à 170 000 €, le Maire souhaite solliciter des financements au titre du « Fonds Outre-mer AFD » pour l'étude de programmation, portant sur l'aménagement du front de mer de Mamoudzou d'un montant prévisionnel de 170 000 €, à hauteur de 120 000 €, soit 70 % du montant du projet ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : De solliciter une subvention au titre du « Fonds Outre-Mer AFD » pour l'étude de programmation portant sur l'aménagement du front de mer de Mamoudzou, d'un montant prévisionnel de 170 000 € TTC et pour une subvention sollicitée à hauteur de 120 000 € TTC (soit 70 % du montant total du projet).

Article 2 : D'approuver le plan de financement ci-dessous.

FINANCEURS SOLLICITE	DETAIL DES FINANCEMENTS ATTENDUS	POURCENTAGE PAR RAPPORT A L'AIDE
AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT	120 000 €	70 %
VILLE DE MAMOUDZOU	50 000 €	30 %
TOTAL = Coût du projet	170 000 €	100 %

Article 3 : D'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer la convention et tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 13/07/2023

Le Maire



Abstention (0) :

Contre (0) :